

Image not found or type unknown



impossibilité à pouvoir utiliser son droit d'appel

Par **le caro**, le **13/07/2012 à 10:07**

que faire si suite à un jugement le condamne n'as pas pu faire exercer son droit d'appel du fait de sa situation d'evadé à ce moment là malgré une demande manuscrite déposée à son avocat

Par **youris**, le **13/07/2012 à 14:26**

bjr,
si le délai est passé pour faire appel, à ma connaissance il faut exercer un recours extraordinaire du type recours en révision ou pourvoi en cassation;
cdt